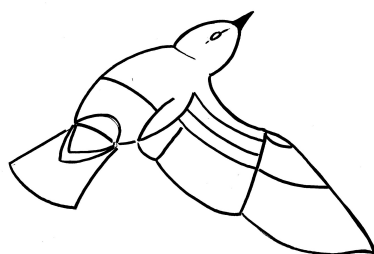


<http://faune-flore-futur.org/spip.php?article12>

FAUNE FLORE



FUTUR...

REPTILES : Tous les serpents sont protégés par la loi !!

- Blog -

Publication date: jeudi 3 mai 2018

Copyright © BLOG D'UN NATURALISTE DANS LE SUD-OUEST - Tous

droits réservés

Il y a encore des gens que cela étonne ?

Depuis le 19 novembre 2007, la loi Française protège tous les reptiles et les amphibiens sur son territoire. **Il est interdit de les tuer, de les attraper, de les détenir en captivité, de détruire leurs oeufs, de détruire ou de dégrader les sites de reproduction ou de repos de ces animaux (habitats)...** c.F

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017876248>

J'ai encore rencontré, en 2011, dans le Lot-et-Garonne une personne qui se « débarrassait » des couleuvres qui arpenaient la haie de son jardin... en affirmant que cela faisait ...sale ! Il rajoutait même que cela était une obligation citoyenne de nettoyer les parcelles des ronces et des serpents !! J'ai donc compté 2 longs cadavres qui séchaient sur le mur. Je n'avais pas vu cela depuis mon enfance où, au début des années 1970, un de mes oncles, lui aussi, frappait à grand coup de bâton les malheureuses couleuvres qui traversaient le chemin, puis, il exhibait les monstres sanguinolents... il voulait protéger les enfants...

Les mauvaises idées sont tenaces !! A moins que l'information ne soit un peu trop molle ? Nul n'est censé ignorer la loi. Mais, la « com » peut aussi être sympathique et très utile pour lutter contre l'ignorance ! Ignorance de la loi et de la nature. Mais quelle collectivité territoriale osera afficher, tous les printemps, sur les 4 par 3 le long des routes : *Tous les serpents sont protégés par la loi ?* Afin de sensibiliser tous ceux qui défrichent, à cette époque de l'année, du devoir de respecter ces espèces ? Sans parler des dégâts que font les chiens et les chats sur les serpents et les lézards. Campagne d'information qui pourrait être suivi de sensibilisation aux reptiles venimeux ou non. En Lot-et-Garonne, nous avons la chance de cohabiter avec 5 espèces de couleuvres et 1 espèce de vipère. Les couleuvres sont les plus régulièrement observées ! Ce sont bien elles qui arpentent la haie du jardin... elles sont totalement inoffensives et ont bien le droit de vivre elle aussi. On notera la très rare Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*) puis les plus régulières Couleuvre à collier (*Natrix natrix helvetica*), Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), Coronelle girondine (*Coronella girondica*)... et comme ci-dessous la Couleuvre verte-et-jaune (*Hierophis viridiflavus*), septembre 2016, Montayral (47), Photographie : N.PINCZON



Quant à la Vipère aspic (*Vipera aspis*) qui injecte du venin si elle mord, il faut savoir qu'elle reste extrêmement localisée dans le Lot-et-Garonne. Peut-être sur les pentes de quelques Pech du côté du Quercy, ou dans les clairières à la limite de la Dordogne... parfois dans les habitats ouverts, type lande (à fougères et à bruyères) permanente du plateau Landais... mais la monoculture du Pin maritime est maintenant omniprésente et ne permet pas vraiment à ces populations de se maintenir... et je peux vous dire qu'elle a très peur de vous... qu'elle fuit et se cache autant qu'elle le peut ! Combien de cas de morsure ? Franchement, cela doit être vraiment rare ! Notons que le département du Lot-et-Garonne est une zone frontière assez distincte pour les 2 morphes de la Vipère aspic, au nord-est (Périgord, Quercy) se trouve *Vipera aspis aspis*, et au sud-ouest (plateau landais) c'est *Vipera aspis zinnikeri* qui occupe les habitats favorables.

Enfin, en respectant les reptiles (et la loi), comment ne pas rendre un hommage à notre célèbre naturaliste agenais, le comte Bernard-Germain de Lacépède ? Passionné par les Sciences Naturelles, cet homme, ami du naturaliste parisien le Comte de Buffon, a notamment décrit de manière scientifique pour la première fois en 1789 à Agen, la Couleuvre vert-et-jaune (*Hierophis viridiflavus*, Lacépède, 1789). Et bien !, notre ancêtre local la contemple

REPTILES : Tous les serpents sont protégés par la loi !!

patiemment et nous, nous en avons encore peur ? J'avoue que j'adore chercher cette espèce lorsqu'elle glisse entre les herbes de l'été comme sur la photo ci-dessus. Et, de passage à la bibliothèque d'Agen, j'ose un selfie avec Monsieur le Comte !!



Bibliographie : Berroneau M.2014 - Atlas des Amphibiens et des Reptiles d'Aquitaine - éd C.Nature, Association Cistude Nature, Le Haillan, France